

Décision

portant nomination du Référent à l'Intégrité Scientifique au sein de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-1 et R. 1313-18 ;

Vu le décret du 3 juin 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Monsieur Roger GENET ;

Décide :

Article 1^{er}

A compter du 15 janvier 2021, le Professeur Gérard LASFARGUES, directeur général délégué pour le pôle sciences pour l'expertise, est nommé Référent à l'Intégrité Scientifique au sein de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Article 2

La directrice des ressources humaines est responsable de l'application de la présente décision.

Fait à Maisons-Alfort, le 15 janvier 2021

Roger GENET